

Scania propose 5 ans de garantie sur ses véhicules

Fort du succès de la précédente offre « 3=3 », Scania France la fait évoluer en proposant la formule « 5=5 ». En souscrivant un contrat de maintenance ou de maintenance et réparation de 5 ans, le client bénéficie de 3 ans de garantie complète auxquels s'ajoutent 2 ans de garantie de la chaîne cinématique. Une façon pour le client d'optimiser la disponibilité de son véhicule à moindre coût.



Scania lance l'offre « 5=5 » qui fait suite au succès de la précédente, « 3=3 ». Cette nouvelle offre comprend 3 ans de garantie complète plus 2 ans de garantie de la chaîne cinématique sous condition d'une souscription à un contrat de maintenance ou maintenance et réparation sur 5 ans.

Une maintenance assurée par Scania limite les risques d'incidents techniques inopportuns grâce au suivi rigoureux des protocoles de maintenance par les ateliers Scania.

C'est la raison pour laquelle Scania n'hésite pas à offrir 3 ans de garantie totale et 2 ans supplémentaires sur la chaîne cinématique pour tous les véhicules couverts par un contrat de maintenance.

À noter que cette offre « 5=5 » s'applique aussi aux clients qui ont souscrit un contrat de délégation de maintenance les engageant à réaliser au sein de leurs ateliers intégrés une partie de la maintenance avec le support de leurs distributeurs Scania (formation, outillage, télémaintenance).

Cette offre est valable sur tous les camions de la gamme Scania, à l'exception des véhicules multi-essieux moteurs. Le client bénéficie de l'extension 3 ans garantie totale pour un kilométrage de 450 000 km et de la garantie chaîne cinématique pour un kilométrage de 750 000 km.

Une offre audacieuse, synonyme de rentabilité pour le client

Réputé pour la qualité, la fiabilité, le confort et la sobriété de ses véhicules, Scania répond précisément aux attentes des clients soucieux d'optimiser leur rentabilité en toute sérénité avec le « 5=5 ». Cette offre constitue également une façon audacieuse pour Scania de récompenser leur fidélité.

Pour bénéficier de ces **3 ans de garantie complète plus 2 ans de garantie de la chaîne cinématique**, le client choisit de souscrire un contrat de maintenance ou un

contrat de maintenance et réparation d'une durée de 5 ans. Le contrat de maintenance comprend les interventions systématiques (vidanges, lubrifications, remplacement des filtres), les contrôles des organes sensibles et le suivi des pièces d'usure. Le contrat de maintenance et réparation permet quant à lui de couvrir les incidents techniques liés à l'exploitation du véhicule. Il comprend donc, en plus du contrat de maintenance et de la garantie constructeur, le remplacement des pièces d'usure (freins, embrayage, batteries, alternateur, démarreur, éléments de suspension, ampoules...) dans les conditions d'utilisation du véhicule conformes au contrat, hors accident ou défaut d'utilisation.

Pour confirmer l'avantage technique d'une maintenance réalisée par les ateliers Scania, les contrats de maintenance donnent droit à la garantie Max 24, valable en France et à l'étranger, dont le principe est d'indemniser le client au-delà de 24 heures d'immobilisation du véhicule. Avec Max 24, l'organisation Scania s'engage à réduire la durée d'immobilisation du véhicule, et met tout en œuvre pour y parvenir.

Cette offre « 5=5 » résulte donc d'une politique cohérente en matière de services après-vente dans laquelle Scania n'hésite pas à s'engager.

L'héritage de l'offre « 3=3 »

L'offre précédente, « 3=3 », qui ajoutait 2 ans supplémentaires aux 12 mois de garantie constructeur, avait été lancée en 2015. Elle a connu un franc succès puisqu'environ un camion vendu sur deux en 2016 en a bénéficié. La preuve que les clients ont perçu les avantages qu'ils avaient à confier leurs maintenances voire leurs réparations à un point Scania, tant en termes de planification des interventions que de qualité de ces dernières.

Mars 2017

*Retrouvez le dossier de presse complet, les illustrations et ce communiqué à l'adresse : **www.scania.fr/conference2017***

Pour tout renseignement, contacter :

Gilles BAUSTERT - Tél. : 02 41 41 33 19 - Mobile : 06 07 76 82 96 - gilles.baustert@scania.com

Vanessa CERCEAU - Tél. : 02 41 41 33 12 - Mobile : 06 08 75 83 56 - vanessa.cerceau@scania.com

Élodie MAILLARD – Tél. : 02 41 41 32 66 - Mobile : 06 32 25 91 59 - elodie.maillard@scania.com

Scania est une filiale du groupe Volkswagen Truck & Bus GmbH et compte parmi les premiers constructeurs mondiaux de camions, de bus et de cars de gros tonnage, ainsi que de moteurs industriels et marins. Les services associés aux produits constituent une part croissante des activités de l'entreprise, ce qui garantit aux clients des solutions de transport rentables et une disponibilité maximale des véhicules. Scania fournit également des produits de financement. Avec quelque 44 000 salariés, Scania est présent dans une centaine de pays. Les activités de recherche et développement sont concentrées en Suède, alors que la production a lieu en Europe et en Amérique du Sud, appuyée par d'excellents moyens d'échange, tant de composants que de véhicules complets, à l'échelon mondial. Scania France commercialise les poids lourds de la marque sur l'ensemble du territoire français par le biais d'un réseau constitué d'une centaine de points.